Changement des sens de circulation du centre-bourg

Dès que les conditions météorologiques permettront d'effectuer les traçages sur les chaussées, les sens de circulation de la rue de l'Eglise, partiellement de la rue de St-Christophe, de la rue Pasteur et de la rue des Frièges dans sa partie basse seront modifiés selon le schéma suivant :

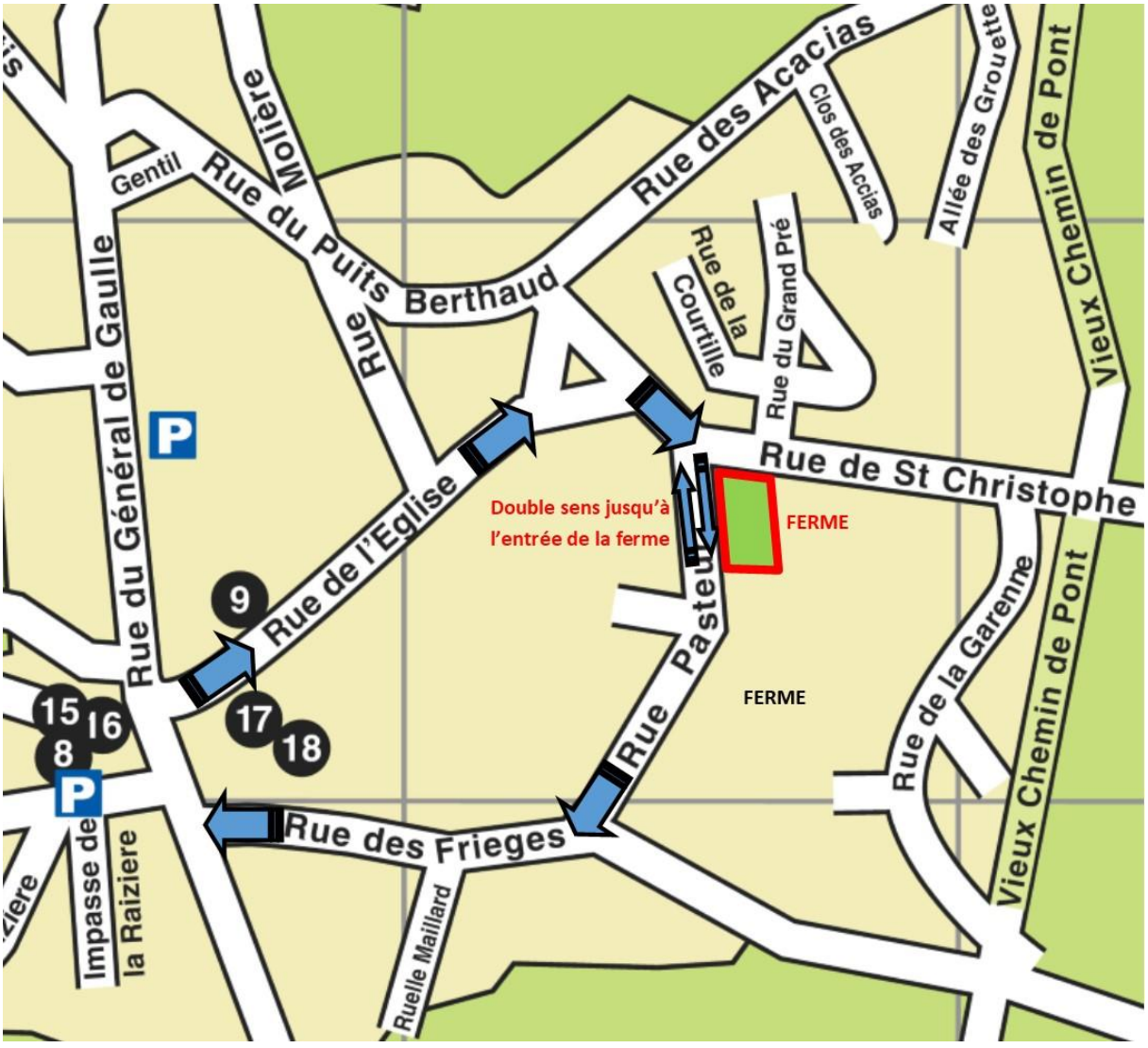

La rue de l'Eglise passe en sens unique depuis la RD 1017 jusqu'à la rue du Puits-Berthaud. La rue de St-Christophe sera en sens unique entre la rue de l'Eglise et la rue Pasteur.

La rue Pasteur restera en double sens de la rue de St-Christophe jusqu'à l'entrée de la ferme. Elle passera ensuite en sens unique jusqu'à la rue des Frièges. La rue des Frièges devient à sens unique dans sa partie basse, de la rue Pasteur jusqu'à la RD 1017.

La rue de l'Eglise et la partie basse de la rue des Frièges deviennent ***zones de rencontre*** : des voies affectées à la circulation de tous les usagers. Dans ces zones, les **piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée** sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à **20 km/h**. Toutes **les chaussées sont à double sens pour les cyclistes**.

LA DATE DE MISE EN SERVICE SERA AFFICHEE SUR LE PANNEAU LUMINEUX